

Mardi 3 octobre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARCOURSUP : BILAN DE LA SESSION 2023

La session 2023 d'admission Parcoursup a pris fin le 14 septembre, suivant le calendrier prévu. Cette année, 917 000 candidats ont postulé via la plateforme auprès de 23 000 formations proposant des diplômes reconnus par l'État, dont 9 000 par la voie de l'apprentissage.

Conformément aux objectifs fixés par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sylvie RETAILLEAU, la phase d'admission a permis de faire cette année plus de propositions, à plus de candidats et de les formuler plus rapidement auprès des lycéens et étudiants, afin de réduire le temps d'attente et donc le stress qui peut être associé à cette période de transition de l'enseignement scolaire vers l'enseignement supérieur.

Au total, 93,5 % des bacheliers ayant formulé des vœux ont reçu au moins une proposition d'admission, en progression par rapport à 2022, en dépit du plus grand nombre d'inscrits cette année. Pour les étudiants en recherche d'une réorientation, les résultats montrent un taux de proposition en forte progression (86 %, soit 2,1 points supplémentaires par rapport à 2022).

Comme chaque année, les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission ont pu solliciter la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de leur académie pour les aider à trouver une formation. La réduction de la durée de la phase d'admission et son efficacité accrue ont permis aux CAES de prendre en charge plus rapidement les bacheliers sans proposition. À ce jour, 148 lycéens continuent à être accompagnés par les CAES. Ils étaient 160 au terme de la session 2022. Les CAES restent mobilisées avec les universités et les acteurs territoriaux partenaires des rectorats jusqu'à la fin du mois d'octobre pour leur proposer une solution adaptée. Pour les lycéens professionnels concernés, ces commissions pourront notamment s'appuyer sur le dispositif Ambition emploi mis en place dès la rentrée scolaire dans le cadre de la réforme des lycées professionnels. Ce dispositif accompagne tous les jeunes sans solution d'insertion ou de poursuite d'études à la rentrée, à l'issue de leur parcours de formation en lycée professionnel.

Les améliorations concrètes apportées cette année se vérifient dans l'opinion portée par les lycéens sur la plateforme Parcoursup.

Pour la quatrième rentrée consécutive, une enquête a été réalisée auprès des néo-bacheliers sur leur perception de Parcoursup. Cette étude d'opinion conduite par l'Institut CSA montre que les délais d'attente sont jugés satisfaisants pour 73 % des lycéens, soit une hausse de 5 points par rapport à 2022. Les lycéens sont 76 % à se déclarer satisfaits des réponses qu'ils ont reçues de la part des formations (+ 4 points par rapport à 2022). Au final, Parcoursup est perçu comme un vrai facilitateur d'avenir pour les lycéens : en facilitant d'une part, l'élaboration du projet d'orientation pour 69% des jeunes interrogés (+6 points par rapport à 2022) et d'autre part, en les aidant à passer le cap de l'entrée dans l'enseignement supérieur pour 74% d'entre eux (+6 points par rapport à 2022).

Cette étape de vie et de changements reste toutefois une source de stress pour les lycéens interrogés, qui mettent en avant l'importance pour eux d'être accompagnés dans leur projet en amont de Parcoursup, d'être rassurés sur leurs possibilités d'intégrer la formation voulue et de pouvoir être fixés sur leur admission avant les résultats du bac en juillet.

Le processus d'amélioration en continu de Parcoursup se poursuivra en 2024 dans le cadre des orientations fixées par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sylvie RETAILLEAU, en lien avec le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Gabriel ATTAL.

La note d'analyse détaillée de la phase d'admission pour les lycéens scolarisés en France, produite chaque année par le service statistique ministériel, sera publiée d'ici fin octobre.

Retrouvez le bilan de la procédure 2023 - qui intègre le calendrier de la procédure 2024 - et l'étude d'opinion de l'Institut CSA :

- <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-10/parcoursup-bilan-de-la-proc-dure-d-admission-2023-29427.pdf>
- <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-10/barom-tre-parcoursup-2023-29424.pdf>

Contacts presse

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

01 55 55 82 00

presse-mesr@recherche.gouv.fr

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr